



COMPTE - RENDU

FO **DGFIP**
la force syndicale

Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

CTR du 9 septembre 2014 Contrôle fiscal Déclaration liminaire de la délégation **F.O.-DGFIP**

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez aujourd'hui suite à nos demandes répétées en vue de l'examen d'un ordre du jour plutôt chargé.

À ce stade, nous avons un problème de méthode, certains points de l'ordre du jour ayant déjà largement été évoqués soit lors de groupes de travail, c'est le cas notamment de l'organisation du contrôle ou lors du CTR du 20 mai s'agissant de la DIRCOFI IDF.

S'agit-il d'un CTR d'ouverture, de clôture ou de transition ? Nos interrogations sont d'autant plus fortes qu'aucun GT Contrôle Fiscal n'est programmé d'ici la fin de l'année. Elles sont également confortées par l'absence de point concernant la Redevance à cet ordre du jour, alors même que cela avait été acté lors du CTR du 15 juillet.

Compte tenu du contexte économique, cette mission de la DGFIP revêt un enjeu politique majeur. En effet, le montant évalué de la fraude fiscale dans notre pays suffirait, semble-t-il, si les recettes équivalentes étaient effectivement recouvrées, à combler le déficit.

À l'heure où des efforts importants sont exigés de nos concitoyens en matière fiscale, le tout sur fond de politique d'austérité ; il est d'autant plus inacceptable que certains puissent s'exonérer de la solidarité nationale, faisant ainsi peser sur ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas exploiter les failles du système, l'intégralité de la pression fiscale.

Combattre la fraude est avant tout pour les gouvernements une question d'éthique mais pas seulement. Les enjeux en termes de cohésion sociale et d'acceptabilité de l'impôt n'ont plus besoin d'être démontrés.

Les récentes affaires concernant des membres du gouvernement sur lesquelles nous ne reviendrons pas ne sont pas non plus de nature à favoriser le consentement à l'impôt. Pire, de récents sondages indiquent qu'une tolérance sociale à la fraude justifiée selon certains par le caractère confiscatoire de la fiscalité concernerait plus de 30 % des personnes interrogées.

C'est pourquoi, les moyens législatifs renforcés dont disposent aujourd'hui les services de contrôle s'ils vont dans la bonne voie ne sont pas suffisants. De même, le prétendu maintien du niveau de l'emploi dans la sphère du contrôle qui trouve sa justification dans le besoin affiché de lutte contre la fraude, n'est pas non plus suffisant.

En effet, pour **F.O.-DGFIP** considérer que le contrôle et ses suites seraient l'affaire des seuls vérificateurs est très réducteur. Au contraire c'est l'intégralité de la chaîne de travail qui doit être renforcée : accueil du public, saisies des données, programmation, contrôle et enfin recouvrement forcé s'il le faut.

Or, les saignées opérées depuis 10 ans dans l'ensemble des services de la DGFIP donnent l'impression que la volonté affichée par les gouvernements successifs en matière de lutte contre la fraude est au mieux de la communication, au pire une tromperie vis-à-vis de ceux de nos concitoyens qui sont à jour de leurs obligations fiscales.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** vous demande de renforcer d'une part les moyens humains et matériels dans la sphère du contrôle mais aussi dans tous les services de la DGFIP et plus particulièrement en termes de recouvrement.

En effet pour **F.O.-DGFIP**, le contrôle sans les moyens nécessaires pour assurer le recouvrement des sommes redressées n'a pas de sens, sauf à se contenter d'un affichage.

Au moment où il est avéré que la fraude, qu'elle soit fiscale ou sociale, plombe les comptes publics, l'urgence est non seulement d'avoir les moyens d'un contrôle respectueux de l'égalité des citoyens devant l'impôt mais plus encore d'avoir les moyens d'augmenter les recettes de l'État.

La restriction des moyens budgétaires aboutit de fait à des inégalités socio-professionnelles ou géographiques en matière de contrôle. Les agents de la DGFIP, qui subissent quant à eux un contrôle régulier du respect de leurs obligations fiscales dans un contexte de conditions de travail dégradées ne comprendraient pas qu'une telle situation puisse perdurer faute des moyens adéquats.

Ils le comprendraient d'autant moins que les récentes évolutions du contrôle envers les entreprises notamment, sont plus de nature à céder à l'offensive du MEDEF contre toute forme de contrôle qu'à lutter efficacement contre la fraude. La nouvelle charte du contrôle fiscal devra-t-elle commencer par : « j'aime l'entreprise » pour devenir acceptable pour le patronat.

Les agents de la DGFIP en ont assez de devoir être exemplaires alors que leurs missions ne sont plus considérées comme prioritaires, une aberration dans un contexte de finances publiques dégradées.

S'agissant plus particulièrement des points de l'ordre du jour de ce CTR, nous reviendrons dans le détail des différents sujets au moment de l'examen des fiches. Néanmoins, vos propositions en termes de réorganisation inspirent au syndicat **F.O.-DGFIP** une première réflexion : tout se fait à moyens constants. Il s'agit donc davantage de redéploiements ou d'extension de compétence que de renforcement des moyens.

F.O.-DGFIP exprime ici sa crainte d'une disparition de la compétence territoriale départementale ce qui, en termes d'efficacité du contrôle lié à une bonne connaissance du tissu fiscal local pourrait à terme se révéler contre-productive.

F.O.-DGFIP revendique des moyens pour l'ensemble des missions de la DGFIP, facteurs de cohésion sociale.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu